

L'Association nationale des prisonniers de guerre représente ceux qui ont été prisonniers de guerre en Europe, surtout ceux qui ont été fait prisonniers lors du raid de Dieppe de triste mémoire où, malgré leur bravoure, nombre de nos soldats furent faits prisonniers. Ils ont demandé bien peu du gouvernement. Tout en admettant qu'il soit impossible de l'incorporer au projet de loi, j'exhorte le gouvernement à prendre note du mémoire présenté par l'association nationale par lequel elle demande une hausse immédiate de 10 p. 100 des pensions versées à ceux qui ont souffert des indignités, de la famine, des humiliations, de l'inhumanité et de l'angoisse de la guerre. Ils ont des raisons de présenter cette simple requête. Je dirai que tous les membres du comité, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, ont bien accueilli la demande de cette association. Des fonctionnaires du ministère étaient présents; ils ont entendu ces instances et en ont pris note. Je suppose qu'eux aussi les ont accueillies favorablement.

Ce matin, les anciens combattants de Hong Kong ont formulé des demandes semblables. Le comité leur a réservé le même accueil. Tous les membres se sont montrés sympathiques à leur cause. Le mémoire est entre les mains du gouvernement. J'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Laing) prendra note de leurs instances qui sont raisonnables, compte tenu surtout du fait que ceux qui ont survécu aux mauvais traitements des Japonais sont comparativement peu nombreux. La majorité des membres du comité ont convenu que la somme en cause serait d'environ un demi-million de dollars. Nous ne pourrions sans doute pas nous permettre d'offrir moins que cela à ces hommes qui ont tant donné d'eux-mêmes. Je tiens à signaler pour mémoire que les prisonniers de guerre de Hong Kong ont demandé que l'arthrite, les troubles cardiaques, la dépression nerveuse, etc, soient considérés comme une conséquence normale des conditions terribles qu'ils ont connues alors qu'ils servaient durant la guerre.

Votre Honneur m'a permis de m'éloigner un peu du sujet. Je lui en suis reconnaissant. Je vais maintenant revenir à l'essentiel du bill à l'étude. Nous parlons d'une hausse de 3.6 p. 100 des pensions et allocations et de toutes les prestations prévues par des lois concernant les anciens combattants. Voyons un peu ce que cela signifie pour le pensionné à 100 p. 100. La pension de base est de \$3,504. La hausse de 3.6 p. 100 donne environ \$126 par an ou \$10.50 par mois. Voilà qui est bien et nous ne nous y opposons pas. Toutefois, il ne conviendrait pas de trop louer le gouvernement pour cela, car la mesure se fait attendre depuis longtemps.

Comme on l'a signalé hier soir, ce qui est vraiment nécessaire c'est de fixer le taux de base de manière à tenir compte de l'inflation qui s'est manifestée au fil des années et des salaires payés à la main-d'œuvre non spécialisée dans le service public fédéral. Si on l'avait fait, l'ancien combattant serait satisfait de la hausse de 3.6 p. 100 et n'aurait même pas demandé de hausse en ce moment. Si on l'avait fait et si le nouveau taux de base avait été indexé de façon à correspondre aux salaires actuels de la main-d'œuvre non spécialisée, nous aurions, j'en suis sûr, réservé à ce bill un accueil plus enthousiaste comme l'auraient fait aussi les organismes des vétérans. Je ne pousserai pas la chose plus loin sauf pour dire qu'en félicitant le gouvernement de sa décision, il ne faut pas oublier que seuls les anciens combattants qui touchent la pension intégrale recevront ces \$10 ou \$15 par mois. Et il n'y en a pas beaucoup qui reçoivent la pleine pension. Un grand

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

nombre reçoivent moins. Et, naturellement, le pourcentage des prestations diminue en proportion de la réduction de la pension qu'ils touchent. Augmenter le taux de base de la pension, c'est ce qui s'impose donc de toute nécessité et si le gouvernement veut sincèrement aider les vétérans, c'est ce qu'il doit faire. Comme mon ami de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) l'a fait observer, les organismes de vétérans en ont maintes fois fait la demande par l'entremise de leurs représentants. Leurs mémoires, je le crains, ne font que dormir sous la poussière dans les classeurs du ministère. Soufflons sur cette poussière; faisons quelque chose de significatif pour ceux qui ont tant accompli lorsqu'ils avaient été appelés à servir.

• (1650)

Tous les députés sont d'accord pour reconnaître que ce que nous faisons pour les anciens combattants est nécessaire et nous appuyons cette mesure sans la moindre réserve. Il n'y a rien à critiquer dans le bill, sauf qu'il ne va pas assez loin. Nous avons essayé d'attirer l'attention sur ses lacunes et nous avons tenté de faire impression, non seulement sur nos collègues à la Chambre, mais aussi lors de séances du comité, sur les hauts fonctionnaires du ministère intéressé et sur le Ministre, confiant qu'on finira par tenir compte de nos instances. Espérons que ce bill n'est pas le dernier à être adopté pour venir en aide à nos anciens combattants. Espérons qu'il s'agit seulement d'un début. On a prétendu que le gouvernement ne prenait de telles mesures que lorsqu'il se préparait à demander à la population le renouvellement de son mandat. Pourquoi ne pas prendre de telles mesures à un moment où il n'y a pas d'élections en vue? Si nous sommes sincères dans notre désir d'aider ceux qui, lorsqu'on a eu besoin d'eux, ont donné tellement d'eux-mêmes pour leur patrie, nous pouvons certainement les prendre en charge dans les dernières années de leur vie et lorsqu'ils ont, à leur tour, vraiment besoin d'être aidés.

M. F. J. Bigg (Pembina): Je désire me joindre à d'autres députés pour accueillir ce bill. Nous avons obtenu du ministre l'assurance—je suis, quant à moi, on ne peut plus satisfait de l'attitude qu'il a prise sur cette importante question—que le montant de base ferait l'objet d'un examen et, qu'une fois pour toutes, la loi renfermerait un point de comparaison avec le taux de rémunération de la main-d'œuvre sur la Colline du Parlement. Ce n'est certes pas là un excès de générosité. Et si nous sommes en quête d'une norme qui puisse être justifiée, permettez-moi de vous dire que depuis que je suis député, je n'ai jamais rencontré personne qui ait trouvé à redire à ce point de comparaison lorsqu'il en a été question.

Ce matin, les anciens combattants de Hong-Kong ont comparu devant notre comité. Dans l'ensemble, ils ont paru très heureux de la récente amélioration apportée à leur sort; cependant, ainsi qu'ils l'ont eux-mêmes remarqué, le temps joue contre eux. En effet, environ 20 p. 100 d'entre eux travaillent encore à temps complet, ce qui tient en quelque sorte du miracle si l'on songe aux durs sévices auxquels ils ont été soumis pendant les trois ans et demi où ils étaient prisonniers de guerre des Japonais. Ils ont fait des efforts héroïques pour se suffire à eux-mêmes. Comme on pouvait s'y attendre, ils sont devenus extrêmement solidaires en tant que groupe. Ils se sont solidarisés, et s'inquiètent beaucoup de ceux qui n'ont pas pu s'en tirer. Ils disent, et je cite leurs chiffres, que 25 p. 100 des survivants, soit environ 1,150 individus, sont encore incapables de se suffire entièrement. Là encore, comme tout le